



CHSCT du 19-06-2018

## Déclaration Liminaire CHSCT Restructuration DDFIP 25

Monsieur le Président du CHSCT,

Dans le cadre de ce CHSCT vous nous présentez aujourd'hui une liste de projets de restructurations d'une ampleur inédite pour notre département.

Permettez nous de les citer dans cette instance :

- **Fermeture de la trésorerie mixte de Saint Hippolyte** et transfert de son activité de gestion du secteur public local à la trésorerie mixte de Maiche et de son activité e recouvrement de l'impôt au SIP de Montbéliard.
- **Fermeture de la trésorerie spécialisée de Marchaux** et répartition de son activité de gestion du secteur public local entre la trésorerie mixte de Baume les Dames et la trésorerie spécialisée de Morre Roulans.
- **Déshabillage de la trésorerie de Mouthe** par transfert de son activité de recouvrement au SIP de Pontarlier.
- **Déshabillage de la trésorerie de Levier** par transfert de son activité de recouvrement au SIP de Pontarlier.
- **Déshabillage de la trésorerie de Pont de Roide** par transfert de son activité recouvrement au SIP de Montbéliard.
- **Fusion** de la trésorerie spécialisée de Besançon Etablissements Hospitaliers du Doubs (EHD) avec la trésorerie spécialisée de Besançon CHRU.
- **Fusion** au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des SIP de Besançon Est avec le SIP de Besançon Ouest impliquant la création d'un énorme service en pleine arrivée du prélèvement à la source !!!
- Mise en place du service départemental des impôts fonciers (SDIF) au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette liste de projets de restructurations d'une ampleur inédite pour notre direction est bien entendu insupportable et ne peut recueillir l'aval des représentants FO Finances siégeant dans cette instance.

Les services de la DDFIP du Doubs sont dans un état catastrophique, les personnels incroyablement inquiets et ses projets ne vont malheureusement pas dans le bon sens !

Il faut dire que notre administration est une très mauvaise conductrice de projets, à tel point que notre ministère l'a traduit dans sa dernière note d'orientations : exit la « fiche d'impact », place désormais au « dossier de présentation de la prise en compte des conditions de travail dans un projet ».

La petite « fiche d'impact » a fait long feu, avec son format recto-verso qui donnait bonne conscience aux directeurs.

Mais ce nouveau « dossier de présentation » permet-il, selon les propres termes du Secrétariat Général, de « mesurer les impacts sur les conditions de travail et les mesures prises en œuvre pour les traiter » ?

Permettez nous d'en douter !

Pour FO Finances, à la lecture des dossiers remis la réponse est NON, 3 fois NON !!!

1) NON, parce que les collègues qui perdent leur chaise dans les projets présentés n'ont aucune garantie quant au traitement qui leur sera réservé.

En effet les instructions sur les mutations 2019, dans lesquelles sont décrits et actualisés les différents dispositifs de

priorité, sur place ou pour suivre la mission dans le département, ne sortiront que fin décembre 2018.

2) NON, parce que les personnels n'ont aucune idée de la qualité de leur installation dans les services qui vont les accueillir.

Les plans joints dans les dossiers sont insuffisants.

FO Finances rappelle les préconisations du Secrétariat Général en la matière : association de l'assistant de prévention, de l'inspecteur santé sécurité au travail et du médecin de prévention le plus en amont possible et possibilité de comparer plusieurs options.

3) NON, car nulle part le cas des chefs de service n'est évoqué, pas plus que l'incidence sur le classement des postes comptables qui perdent ou récupèrent la charge.

Les cadres sont pourtant souvent très impliqués dans ces opérations, puis souvent très malmenés dans leur réaffectation...

FO Finances craint que rien ne s'arrange pour eux et ce n'est pas la lettre toute fraîche du ministre Darmanin qui va les rassurer, pas plus que la publicité faite sur Ulysse Cadres pour les inciter à la mobilité hors DGFIP.

Et c'est ainsi que l'essentiel de ce qui préoccupe les agents reste sans réponse.

Par conséquent, alors que l'avis du CHSCT est destiné à éclairer le comité technique local sur l'impact que le projet peut avoir sur les conditions de travail des agents, leur sécurité et leur santé physique et mentale, **cet éclairage n'est pas rendu possible** après lecture des dossiers de travail confectionnés pour cette instance.

FO Finances Doubs demande donc que le temps de la réflexion soit pris ;

Avant de mener une telle salve de réformes dans notre département, il faut vérifier que la charge est supportable par vos équipes, attendre les conclusions de CAP 2022 car elles vont à coup sûr venir allonger une addition déjà beaucoup trop salée alors que les personnels sont à bout, que le Prélèvement à la Source va apporter son lot de surprises et de déconvenues et que les suppressions d'emplois restent la règle pour nos dirigeants.

**Ces dirigeants qui, suite au Conseil des Ministres du 12 juin 2018, ont annoncé les orientations suivantes pour la fonction publique :**

**- La suppression du CHSCT garant de l'hygiène, de la santé et de la sécurité des agents en le fusionnant avec le comité technique.**

**- Des emplois précaires avec des personnels sous contrat plutôt que des fonctionnaires titulaires. C'est donc une société avec plus de précarité que l'on nous propose, quelle régression sociale !**

**- La généralisation de la rémunération au mérite au niveau collectif et individuel au détriment d'une garantie de dérouler une carrière. Attaque sans précédent contre le statut général des fonctionnaires.**

**- Le maintien des inquiétants plans de départ volontaires liés aux suppressions de missions ou restructurations.**

## **Et l'humain dans tout cela ???**

**Devant cet acharnement à tout détruire, les représentants Force Ouvrière vont continuer inlassablement à se battre pour les agents, à dénoncer la mise en pièces méthodiques du réseau de la DGFIP.**

Les délégués FO-Finances au CHSCT du Doubs

Eric Flachon et François Chateau